

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 20.02.2023	Heure 07h38	Numéro 23.330	Département(s) DDTE
	Annule et remplace			

Auteur-e(-s) : Stéphane Rosselet

Titre : Avant le loup, le cerf

Contenu :

Le cerf sauvage est en cours d'établissement dans le canton et les quelques éleveurs de cerfs domestiques se trouvent confrontés aux frasques des cerfs sauvages mâles attirés par les biches de leurs élevages. Bien que ces derniers soient protégés par des barrières fixes de 2 mètres de haut, ils n'hésitent pas à les franchir et à les détruire. Pour les éleveurs, les dégâts sont considérables.

Comment l'État gère-t-il ces cas et de quelle façon indemnise-t-il les propriétaires ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Stéphane Rosselet

Autres signataires (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :